

Procès –verbal du Conseil Municipal du 22/09/2016
REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 22/09/2016 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville :

	Noms – Prénoms	Présence	Signature
1.	CHRIST Jean – Louis	Présent	
2.	ERBLAND Louis	Présent	
3.	STOQUERT Mauricette	Présente	
4.	PFEIFFER Joseph	Présent	
5.	BRECHBUHLER – HELLER Claire	Présente	
6.	WIECZERZAK Georges	Présent	
7.	ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	Présente	
8.		Excusé avec procuration de vote à Louis ERBLAND	XX
	GRIMBICHLER Louis		
9.	SCHWACH Elisabeth	Présente	
10.	FUCHS Henry	Présent	
11.	BALTENWECK Yves	Excusé	XX
12.	MOMCILOV Suzanne	Présente	
13.	THUET Pierre Yves	Présent	
14.	WEISSBART Christine	Présente	
15.	FLEIG Raoul	Présent	
16.		Excusée avec procuration de vote à Mauricette STOQUERT	XX
	MOSER Manuelle		
17.		Excusée avec procuration de vote à Claire BRECHBUHLER	XX
	CHAPOTIN Agathe		
18.	BERNABEL Catherine	Excusée	XX
19.		Excusée avec procuration de vote à Suzanne MOMCILOV	XX
	UFFLER – GOLIOT Stéphanie		
20.	KEMAYOU- WANDJI Erick	Présent	
21.	OEHLER Gilles	Présent	
22.	WILHELM Benjamin	Présent	
23.	DEVECI Eren	Excusé	XX
24.	KIENLEN Anne-Sophie	Excusée	XX
25.	ERMEL Loïc	Présent	
26.	BULLE Hélène	Excusée	XX

Informations brèves

1. Le dimanche 10 juillet à partir de 9h, une visite aux sources est programmée pour l'ensemble des conseillers municipaux. Celle – ci sera suivie d'un casse-croûte. M. le Député – Maire précise aux conseillers qu'ils peuvent encore s'inscrire à cette sortie.
2. Les festivités du 13 juillet débiteront à partir de 20h30 sur la place de l'hôtel de ville. M. le Député – Maire invite tous les conseillers à y assister.
3. Vendredi 22 juillet à partir de 17h à l'Espace Culturel le Parc, se tiendra l'inauguration de la fête du vin et de la gastronomie.
4. Le samedi 30 juillet et le dimanche 31 juillet est programmée la Vie en Rose à Ribeauvillé.
5. Du samedi 13 août au dimanche 15 août se tiendront les Médiévales des Ribeaupierre.
6. La liste des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis le 03/06/2016 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain a été distribuée à chaque conseiller.

17 présents : le quorum est atteint

Désignation du secrétaire de séance D. FESSELET

Approbation à l'unanimité

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 07/07/2016

Le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 07/07/2016 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente. Mme S. UFFLER-GOLIOT a été oubliée de la liste des présents. C'est à rectifier dans le compte-rendu.

Approbation : 20

Abstention : 1 de S. UFFLER-GOLIOT

2. Affaires financières

a. Décision modificative n°2 du budget principal

Il s'agit de la seconde décision modificative budgétaire de l'année 2016 dont l'objet est de procéder à l'inscription des crédits nécessaires pour :

1/ Continuer les travaux d'extension du Hangar Pfifferdaj pour un montant de 100 000€. En effet, l'Etat via le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) a alloué à la Ville de Ribeauvillé une subvention de 100 000€ pour la réalisation des travaux. L'enveloppe financière 2016 s'élève donc à 180 000€, compte tenu des crédits votés au Budget Primitif 2016 (80 000€).

2/ Abonder l'enveloppe budgétaire affectée aux travaux dans les bâtiments communaux afin de financer :

- Les travaux d'accessibilité dans l'Ancien Tribunal et dans les écoles primaires et maternelles pour 37 000€.
- Les travaux de mise en conformité électrique à l'école Spaeth suite au passage de la commission de sécurité pour 4 200€.
- La réfection du parement de la façade du Parc pour 2 700€.
- La mise en conformité incendie du Parc pour 5 000€.

Le financement est assuré par subventions de l'Etat (30 400€), moins-value sur les travaux de réfection de la toiture des services techniques (- 10 200€) et autofinancement (8 300€).

3/ Acquérir un nouveau véhicule utilitaire pour les services techniques pour 14 000€, financé par subventions pour 9 900€ et autofinancement pour 4 100€.

4/ Compléter l'enveloppe budgétaire affectée au pavage des chemins ruraux pour 13 000€ portant le budget global à 33 000€ et permettant la réalisation des travaux sur le Riffenlochweg et le passage Jeannelle. Le financement s'effectue par affectation d'une partie des crédits de fonctionnement.

5/ Poursuivre les travaux d'ouverture paysagère sur les Châteaux sous la conduite de l'ONF pour 1 000€ en autofinancement.

L'autofinancement provient des recettes supplémentaires générées par la piscine Carola pour 13 400€. Il y a également lieu de transférer la somme de 2 000€ du compte 62324 « Animations » vers le compte 6574 « Subventions aux associations ». Le tableau joint en annexe récapitule les opérations comptables à effectuer.

Mme SCHWACH demande si un véhicule est réformé. M. le Député Maire répond que c'est le cas avant de procéder à la nouvelle acquisition. C'est un remplacement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

b. Décision modificative n°1 du budget des campings

Il s'agit de la première décision modificative budgétaire de l'année 2016 avec pour objet l'acquisition :

- d'une nouvelle caisse enregistreuse pour le camping des 3 Châteaux : 2 300 €
- d'une nouvelle imprimante pour le camping Pierre de Coubertin : 600 €.

Le financement s'effectue par un transfert de crédit de 2 900 € du compte 2313 « Travaux » sur le compte 2188 « Acquisition Matériel ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe des campings ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

c. Subvention 2 000€ au comité des fêtes

M. Georges WIECZERZAK quitte la salle

VU la demande de subvention du comité des fêtes dans le cadre de l'organisation des Médiévales des Ribeaupierre ;
VU l'avis favorable de la Municipalité ;

Mme Claire BRECHBUHLER, Adjointe au Maire, expose :

Le comité des fêtes a sollicité une subvention de la Ville dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Les Médiévales des Ribeaupierre ».

Après un avis favorable de la Municipalité, la Commune propose de verser au comité des fêtes une subvention d'un montant de 2 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention de 2 000 € au comité des fêtes dans le cadre de l'organisation des Médiévales des Ribeaupierre ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2016 ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents ;

Approbation par 20 voix pour

d. Subvention de 304 € au club sportif / ASRA

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07/07/2016 attribuant les subventions 2016 aux associations ;

VERIFICATION faite du tableau des licenciés de l'association Athléroute transmis le 09/07/2016 ;

M. Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire, expose :

Le Conseil Municipal a examiné, lors de sa séance en date du 07/07/2016, les demandes de subvention des associations. Toutefois, l'association Athléroute n'avait pas fait parvenir la liste de ses licenciés permettant de calculer le montant de la subvention qui leur est allouée.

Une somme de 400€ a été provisionnée. Les chiffres définitifs sont parvenus. La subvention s'élève à 304€ (36 adultes X 8 € = 288€ + 1 jeune X 16€ = 16 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ALLOUER à l'association Athléroute une subvention de 304 € ;
- DE PRELEVER les crédits nécessaires sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget 2016 ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

e. Subvention de 500 € à M. Arnaud FABIAN

VU la demande de subvention de M. Arnaud FABIAN en date du 8 septembre 2016 ;
VU l'avis favorable de la municipalité ;

Mme Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire, expose :

Par courrier en date du 08/09/2016, M. Arnaud FABIAN a sollicité une aide financière de la commune dans le cadre sa participation à l'IRONMAN de Triathlon qui se tiendra le 08/10/2016 à Hawaï.

Après un avis favorable de la municipalité, la commune propose de verser à M. FABIAN une subvention d'un montant de 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ALLOUER à M. Arnaud FABIAN une subvention d'un montant de 500 € dans le cadre de sa participation à l'IRONMAN de Triathlon qui se tiendra le 08/10/2016.
- DE PRELEVER les crédits nécessaires sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget 2016 ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

f. Convention IRCOD

VU la convention cadre avec l'IRCOD du 21/10/2013 portant sur une période de 4 ans ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07/07/2016 portant attribution d'une subvention à l'IRCOD ;
VU la convention de financement en pièce jointe ;

Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN, Adjointe au Maire, expose :

De longue date, des liens se sont tissés entre Ribeauvillé et le Congo, principalement en raison des missions de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence qui est implantée depuis les années 50. Des échanges réguliers interviennent dans ce cadre.

Pour la Commune, une convention a été signée en 2009 et reconduite en 2013 avec l'IRCOD, maître d'œuvre de la Ville pour monter des opérations de coopération décentralisée avec le Congo. Le partenariat en place permet la mise en œuvre du PROFAP (Professionnalisation des Filières Agro Pastorales) dans 6 districts du Département du Pool au Congo pour le développement des filières bovine et avicole notamment.

Fin juin une délégation du Pool nous a rendus visite à Ribeauvillé ; l'occasion de faire le point avec tous les acteurs du dispositif mais aussi de resserrer les liens entre les personnes de pays et de régions au développement très différent (le Congo sortant depuis peu de plusieurs guerres civiles).

Dans le cadre de l'appel à projet 2016-2018 du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la signature de la convention de financement annexée à la présente décision ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

g. Retour au droit commun sur l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation

VU le CGCT ;
VU le Code Général des Impôts ;
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24/06/1980 portant régime particulier d'abattement général à la base sur la taxe d'habitation ;
CONSIDERANT l'absence de compensation de l'Etat sur ces dispositions ;

M. le Député Maire expose :

La Commune avait délibéré en 1980 pour maintenir un régime particulier facultatif sur l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation. La quotité d'abattement pour 1980 a été revalorisée chaque année par les services fiscaux. La quotité appliquée sur Ribeauvillé en 2016 reste supérieure à 15 % de la valeur locative moyenne, soit 17,9 %. Il est proposé un retour irrévocable au droit commun avec conservation des ajustements à partir de 2017.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour :

- ABROGER la délibération antérieure du 24/06/1980 ;
- DONNER son accord pour un retour irrévocable au régime de droit commun de l'abattement général à la base avec conservation des ajustements pour la taxe d'habitation ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

3. Marché de travaux

a. Avenant au lot « parquet » pour travaux de rénovation de la Mairie

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2014 approuvant la 2^{ème} tranche des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la Mairie et de la salle du théâtre et autorisant la signature des marchés de travaux avec les entreprises attributaires des différents lots pour un montant total de 804 484,43 € TTC ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser plusieurs travaux non prévus initialement pour le lot n° 06 « parquet » ;

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose :

Un second avenant d'un montant de 5 121,48 € HT doit être approuvé pour le lot n°6 « parquet » attribué à l'entreprise SINGER PARQUET, sise à GRIESBACH AU VAL, pour des travaux de dépose du plancher existant et la mise en place de panneaux, notamment.

M. Loïc ERMEL demande où en sont les travaux. M. le député Maire précise que l'entreprise qui fait la peinture a déposé le bilan à 15 jours de la fin du chantier. L'achèvement des travaux est donc repoussé. Une partie est faite en régie et un autre prestataire est recherché pour que les autres entreprises puissent faire les quelques finitions restantes (peinture, électricité, parquet et nettoyage).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la passation d'un avenant au marché initial pour le lot n°6 « parquet » d'un montant de 5 121,48 € pour des travaux complémentaires ;
- D'AUTORISER le Député Maire ou son représentant à savoir M. Louis ERBLAND à signer ledit avenant ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

b. Marché de voirie

VU la consultation engagée ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Examen des Offres réunie le 15/09/2016 ;

CONSIDERANT la proposition de la Commission des Examens des Offres ;

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose :

Il s'agit d'un marché à bons de commandes pour des travaux de réfections, de renouvellement et d'extensions de la voirie sur le ban communal de Ribeauvillé. La durée du marché est de 3 ans à partir de la notification du marché à l'entreprise, reconductible en 2017 et 2018.

Les seuils des montants annuels sont :

- Montant minimum annuel : 150 000 € HT
- Montant maximum annuel : 500 000 € HT

Une seule entreprise a soumissionné. L'offre de l'entreprise COLAS EST SAS sise à PFASTATT d'un montant de 343 058,06 € TTC est proposée.

M. le Député Maire précise que les prix sont bien inférieurs à il y a trois ans. La collectivité est gagnante mais les entreprises sont fragilisées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER le marché à l'entreprise COLAS EST SAS pour un montant de 343 058,06 € TTC pour une durée de 1 an à partir de la date de notification du marché, reconductible deux fois
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

4. Création d'un poste d' ATSEM

Mme Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire, expose :

Un agent était employé à temps complet au sein de la Ville de Ribeauvillé selon un planning hebdomadaire réparti comme suit :

- le lundi et mardi en qualité d'ATSEM au sein de l'école Maternelle du Rotenberg
- du mercredi au vendredi au secrétariat du service évènementiel à temps complet.

L'agent réintègre le service évènementiel à temps complet en septembre. Ainsi, il n'exerce plus ses missions du lundi et mardi en qualité d'ATSEM au sein de l'école Maternelle du Rotenberg.

Pour procéder à son remplacement, la Ville a décidé d'intégrer dans l'équipe des ATSEM au sein de l'école Maternelle du Rotenberg, un nouvel agent à temps non complet à raison de 31h30 par semaine sur 36 semaines, équivalent à 25H04 sur l'année. Dans ces conditions, il convient de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2016.

M. le Député Maire précise que les effectifs sont importants dans les classes cette année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- DE CREER un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 01/09/2016 ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

5. Cession amiable d'équipements pour le centre équestre

VU le courrier reçu le 22/06/2016 ;

VU la convention proposée en annexe ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de conserver le matériel et les objets de la présente délibération ;

Le Conseil Municipal a été amené à délibérer le 02/06/2016 pour attribuer la convention de délégation de service public pour la gestion du centre équestre. De ce fait, le délégataire a changé et des négociations ont été entreprises avec l'ancien pour l'acquisition de divers matériels déjà en place.

Ainsi, il a été retenu à charge de la Ville l'acquisition de 21 boxes en place dans le hangar et d'une cabane de jury de type ALGECO ainsi que 12 abreuvoirs non montés, pour un montant de 34 000 €.

M. STOQUERT avait l'impression que les boxes étaient équipés d'abreuvoirs. J. PFEIFFER explique que la distribution de l'eau se faisait à la main ce qui n'était pas fonctionnel. Le hangar est en cours d'équipement. C'est une nécessité. L. ERMEL demande ce que deviennent ces équipements ensuite. J. PFEIFFER explique que la mairie devient propriétaire de ces équipements ; qui sont mis à disposition du nouveau délégataire dans le cadre de la modernisation du centre équestre. M. le Député Maire explique que la ville fait quelques investissements complémentaires qui auraient sans doute pu être réalisés au démarrage du centre, afin que l'outil soit optimal et que l'activité puisse se développer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la signature de la convention ayant pour objet la cession de gré à gré du mobilier du centre équestre moyennant le paiement d'un prix de 34 000 € à verser à Mme Julia GROSSKLAUS ;
- D'AUTORISER M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte et décision afférents.

Approbation à l'unanimité

6. Agenda D'Accessibilité pour les Personnes Handicapées

VU le décret n° 2016-578 du 11/05/2016 ;

M. le Député Maire expose l'état d'avancement de la réalisation de cet agenda :

Des travaux d'accessibilité ont été engagés en 2016 sur deux établissements recevant du public conformément à l'AD'AP présenté au conseil municipal fin 2015 :

- Groupe scolaire R. SPAETH : un état détaillé de l'avancement des travaux est joint.
- Ancien Tribunal : les travaux débiteront fin septembre 2016. Un planning des travaux est joint.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

7. Informations

Rapport d'activité sur le service eau 2015 (régie municipale)

Rapport d'activité sur le service assainissement 2015 (régie municipale)

Comme chaque année, le rapport annuel du service public de distribution d'eau potable et le rapport annuel du service public d'assainissement sont présentés au Conseil Municipal.

Ces documents retracent certaines informations concernant notamment :

- Les unités de distribution d'eau potable et leur localisation
- Les plans des réseaux et leur entretien
- L'évolution des m3 distribués et des tarifs
- La qualité de l'eau distribuée
- Le fonctionnement de la station d'épuration
- La valorisation agricole des boues
- Le bilan annuel relatif à l'assainissement autonome
- Les comptes administratifs des deux services
- Les travaux réalisés
- Les acquisitions de matériel

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition du public de ces rapports.

Rapport d'activité du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin 2015

Par courrier en date du 11/07/2016, le Syndicat d' Electricité et de Gaz du Haut – Rhin nous a transmis son rapport d'activité 2015 accompagné du compte administratif.

Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition au public de ce rapport.

Décisions du Maire prises en application du L. 2122-22

Bail à usage d'habitation à M. Gilles FICHOU (01-2016)

Fin de séance à 21h15

Annexes :

1. Tableau de la décision modificative n°2 du budget principal
2. Convention IRCOD
3. Convention de cession de gré à gré du mobilier du centre équestre
4. Agendas des travaux d'accessibilité du groupe scolaire R. SPAETH et de l'Ancien Tribunal

Les annexes sont consultables au bureau n° 2 de la Mairie aux jours et horaires habituels de la Mairie.